



## Prud homme et poursuite activité salarié

-----  
Par Joe1810

Bonjour,

Mon salarié m'informe ouvrir une procédure au prud homme suite à une dispute sur le chantier précédée déjà de trois cas identiques. Doit il en attendant se présenter à son travail ?

-----  
Par kang74

Bonjour

Oui, mise à part s'il vous a notifié qu'il faisait une prise d'acte .